

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00171

Numéro SIREN : 800 102 394

Nom ou dénomination : A.N.O

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2018 sous le numéro de dépôt 2786

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

ADIATE Service juridique

122 avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge

V/REF :

N/REF : 2014 B 171 / 2018-A-2786

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 21/02/2018, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 21/02/2018

- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 30/04/2018

Concernant la société

A.N.O

Société par actions simplifiée

4 rue Gustave Eiffel

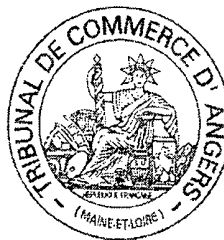
49070 Saint-Jean-de-Linières

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-2786 le 21/02/2018

R.C.S. ANGERS 800 102 394 (2014 B 171)

Fait à ANGERS le 21/02/2018,

LE GREFFIER



M. G. L.

Le 21 FEV. 2018

ORDONNANCE

Nous, **Jacky MORIN**, Président du Tribunal de commerce d'Angers, assisté du greffier;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu les dispositions des articles L. 225-100 du Code de commerce et 121 du décret du 23 mars 1967, modifié par le décret du 10 février 2005 ;

Accordons un délai jusqu'au 30/04/2018

pour la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la société :

A.N.O (SAS)

4, rue Gustave Eiffel

49070 Saint-Jean-de-Linières

aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2017 ;

Disons que la présente ordonnance sera mentionnée au registre du commerce et des sociétés à la diligence de Monsieur le Greffier du Tribunal de commerce d'Angers ;

Disons qu'elle sera notifiée par LRAR à :

A.N.O (SAS)

4, rue Gustave Eiffel

49070 Saint-Jean-de-Linières

et, le cas échéant, communiquée par lettre simple à son mandataire ;

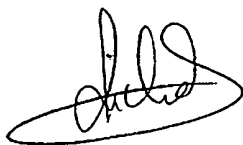
Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Disons que les dépens de la présente ordonnance, y compris les frais de greffe taxés et liquidés à la somme de 42.37 € TTC seront à la charge de la requérante.

Fait à Angers, le 21/02/2018

Le Greffier

D. RICHARD



Le Président

J. MORIN

